

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PALAIS DU 19 JUIN 2025

Le dix-neuf juin deux mil vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Palais, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le quatorze juin deux mil vingt-cinq et transmise par voie électronique le quatorze juin deux mil vingt-cinq et sous la présidence de ce dernier.

Présents : M. MASSONDO Charles, Mme CURUTCHET Marie-Jeanne, M. DARRIEUX-JUSON Olivier, Mme LEGARTO Monique, M. BOURDE Arnaud, M. CHRISTY Robert, M. ETCHEPAREBORDE Arnaud, M. AYCAGUER Pettan, M. GARICOITZ Daniel, Mme AROTCE Marie Noëlle.

Absents ou excusés : Mme BAUMGARTH Florence, Mme HAGET Marguerite, Mme VIVIER Karine, Mme PREBENDE Amaia, Mme EYHERABIDE Marie, M. ASTABIE Arnaud, M. MOAL-DARRIGADE Paul, Mme BISCAY DONAPETRY Claudine, M. LAMARQUE Iban.

Absents mais ayant donné pouvoir :

Mme BAUMGARTH Florence donne procuration à M. MASSONDO Charles
Mme HAGET Marguerite donne pouvoir à M. AYCAGUER Pettan,
Mme PREBENDE Amaia donne pouvoir à M. CHRISTY Robert
Mme EYHERABIDE Marie donne pouvoir à M. ETCHEPAREBORDE Arnaud,
Mme DONAPETRY BISCAY Claudine donne pouvoir à Mme CURUTCHET Marie-Jeanne
M. ASTABIE Arnaud donne pouvoir à M. GARICOITS Daniel.

Secrétaire de séance : M. BOURDE Arnaud

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 15 mai 2025
- Projet de toiture photovoltaïque sur la halle aux cochons
- Projet Métrominuto
- Projet « Ovéole » sur le bâtiment des Finances Publiques
- Pacte Financier et fiscal de la CAPB : Avis sur les projets crèche et ALSH
- Projet de lycée Seaska
- Compte-rendu des commissions
- Questions diverses

Le conseil municipal est informé du rajout d'une question à l'ordre du jour :

Modification du régime indemnitaire relatif aux fonctions, aux sujétions, à l'expertise et à l'expérience professionnelle (RIFSEEP)

0. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 15 mai 2025

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 15 mai 2025.

1. DÉLIBÉRATION N° 19062025-1 - Projet de toiture photovoltaïque sur la halle aux cochons

Monsieur le Maire rappelle le projet de réhabilitation des bâtiments et des espaces publics du secteur de la halle aux cochons pour lequel l'Avant-Projet Définitif (APD) a été validé lors du conseil municipal en date du 15 mai 2025. L'APD ne comprend pas l'installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de la halle aux cochons.

Une étude de faisabilité d'installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de la halle aux cochons a été réalisée, et cette étude indique les contraintes de poids que pourraient supporter la charpente existante, conservée dans une logique d'équilibre financier de l'opération. Un fournisseur s'est proposé pour exposer au conseil municipal une solution technique différente.

Le conseil municipal décide de lancer le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de la halle aux cochons, de mandater un tiers pour le raccordement du site au réseau public de distribution d'électricité pour permettre de bénéficier du tarif de revente 11,26 cts €/kWh (tarif valable jusqu'au 30 juin 2025) et de lancer la consultation des entreprises.

2. DÉLIBÉRATION N° 19062025-2 - Projet Métrominuto

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Pettan Ayçaguer pour présenter le projet. L'étude de ce projet entre dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain. La première phase consistait à réaliser un plan synoptique et est pris en charge financièrement par la Communauté d'Agglomération Pays Basque. Metrominuto est une carte qui accompagne les personnes dans leurs déplacements en ville. Elle propose des temps de trajets indicatifs entre plusieurs points d'intérêts. C'est un outil pour cheminer à vélo ou à pied d'un point à un autre et choisir un itinéraire en fonction du temps que l'on dispose. A chaque couleur correspond un temps de déplacement à pied ou à vélo, avec un pictogramme. Les lettres de l'alphabet matérialisent des repères dans la ville (26 points). C'est une des manières de promouvoir la mobilité piétonne en lieu et place de la voiture en montrant que le temps mis pour aller d'un point A à un point B est souvent bien plus court qu'on pourrait le croire. C'est une représentation de la ville en temps de trajet et non pas en distance.

La seconde phase consiste à déployer sur le terrain des panneaux, affiches, visuels et utilisables par tout un chacun. Le coût de cette phase est estimé à 10 150 € HT. Une aide financière peut être sollicitée. Des précisions seront demandées sur la logique des couleurs utilisés.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de lancer le déploiement de ce projet, valide le plan de financement estimé 10 150 € et sollicite les aides possibles sur ce projet

3. DÉLIBÉRATION N° 19062025-3 - Projet « Ovéole » sur le bâtiment des Finances Publiques

Monsieur le Maire rappelle la présentation du projet en conseil municipal le 15 mai courant et par la suite lors d'une réunion de travail par l'Office 64 de l'Habitat.

Il rappelle que c'est une opération portée par le Conseil Département et l'Office 64 pour la mise en œuvre d'une résidence service sociale seniors dans l'emprise de l'actuel bâtiment des Centres de Finances publiques.

Monsieur le Maire précise que ce projet se fera en accord avec les services du centre des Finances Publiques. Le conseil municipal est à présent sollicité afin de connaître la suite à donner à ce projet.

Le Conseil Municipal de Saint-Palais, à l'unanimité, a validé la poursuite de l'étude du projet de résidence seniors envisagé sur le bâtiment municipal actuellement occupé par les Finances Publiques. En contrepartie de la mise à disposition gratuite du terrain sous une forme juridique à déterminer, le conseil municipal demande que soit intégrée au projet la création d'un cheminement doux reliant le parking Airetik, la zone du marché et l'EPHAD Sainte Elisabeth, cette réalisation étant à la charge d'Office 64.

4. DÉLIBÉRATION N° 19062025-4 - Pacte Financier et fiscal de la CAPB : Avis sur les projets crèche et ALSH

Sur le projet Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et École de Musique le conseil municipal valide l'option proposée pour l'implantation du futur ALSH et de l'école de musique.

Il sollicite l'appui technique de la SPL Pays Basque afin d'élaborer une esquisse globale de l'ensemble de la zone concernée, intégrant également les projets attenants.

Le conseil insiste sur l'importance d'intégrer dans cette étude la création d'une voie douce permettant de relier le futur ALSH aux infrastructures sportives et de loisirs existantes (piscine, salle de sport, etc.).

Sur le projet Crèche - Halte-garderie, le conseil municipal, à l'unanimité, ne valide pas la proposition actuelle de reconstruction à neuf et de vente du bâtiment existant.

Cette approche ne s'inscrit pas dans une logique de réduction de la consommation foncière, exigence aujourd'hui très fortement préconisée par les services de l'Etat. Le site concerné comprend un espace vert et boisé, refuge de biodiversité et lieu de détente pour les habitants, accueillant notamment un parc de jeux pour enfants.

Les élus estiment primordial de préserver cet îlot de fraîcheur dans un environnement urbain déjà fortement minéralisé.

La démographie actuelle et les projections à court terme justifient-elles encore un agrandissement de la structure ?

La solution à privilégier serait un aménagement optimisé du site actuel, assorti d'une potentielle extension dans le respect de l'environnement.

Le conseil municipal demande qu'une nouvelle étude complète, technique et financière, soit menée afin d'évaluer les possibilités de rénovation et de mise aux normes du bâtiment existant.

5. DÉLIBÉRATION N° 19062025-5 - Projet de lycée Seaska

Monsieur le Maire informe l'assemblée que plusieurs réunions ont eu lieu avec les responsables de Seaska sur le projet d'implantation d'un lycée Seaska dans le Pays-Basque Intérieur. Ce lycée de 200 élèves proposera la filière générale de la seconde à la terminale.

A ce stade deux communes sont retenues : Ustaritz et Saint-Palais.

La décision finale sera rendue le 29 juin prochain après que chaque Ikastola représentant une quotité de voix auront procédé à leur vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide le principe de mise à disposition d'une partie du terrain de l'ancien VVF. Le montage juridique est à définir et sera soumis lors d'un prochain conseil municipal.

6. DÉLIBÉRATION N° 19062025-6 - Modification du régime indemnitaire relatif aux fonctions, aux sujétions, à l'expertise et à l'expérience professionnelle (RIFSEEP) – Régime indemnitaire de l'emploi de responsable du site Bideak

Le Maire rappelle au conseil municipal la mise en place par délibération en date du 06 août 2020 du régime indemnitaire relatif aux fonctions, aux sujétions, à l'expertise et à l'expérience professionnelle (RIFSEEP) pour le personnel de la commune de Saint-Palais modifiée par la délibération du 10 janvier 2024.

Le projet consiste à compléter les délibérations précitées afin d'ajouter l'emploi de Responsable du site « Chemins, Bideak » dans le groupe 1 du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, soit : Filière administrative - Adjoint administratifs territoriaux (catégorie C)

Groupe	Emplois	IFSE Montant maximum annuel	CIA - Montant maximal annuel	Montant maximum annuel
Groupe I	Agent polyvalent administratif, agent de surveillance de la voie publique (ASVP), Responsable du site «Chemins, Bideak »	10 800 €	1200 €	12 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité modifie les délibérations en date du 06 août 2020 et du 10 janvier 2024 relative au régime indemnitaire applicable au personnel communal pour ajouter dans le groupe 1 du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux l'emploi de Responsable du site «Chemins, Bideak ». Toutes les autres dispositions des deux délibérations précitées demeurent inchangées.

7. Compte rendu des commissions

- Commission santé-social-C.C.A.S :

- Le bâtiment de dialyse du Centre Hospitalier arrive à son terme et son ouverture est prévu en novembre

- Commission vie scolaire – éducation – jeunesse – sports :

- Naturaren eguna : L'animation s'est très bien déroulée. Les ateliers du CPIE ont eu du succès.

- Ecole publique Ikas Bidea : Le conseil d'école aura lieu le 24 juin prochain. La fête scolaire se déroulera le 28 juin prochain.

- Ussp Natation : la compétition de natation départementale aura lieu le 06 juillet prochain à la piscine

- Projet terrain de football : la question pour l'implantation d'un terrain de football se pose toujours

- Commission Commerce-Economie-Animations-Communication :

- Dispositif « Mon centre-ville a un incroyable commerce » : 8 porteurs de projets ont candidaté.

- 1 – Friperie / Atelier-Boutique
- 2 – Reprise de la boutique Bertso Amikuze, boutique de produits basques
- 3 – Reprise du restaurant Le Platane
- 4 – Développement de son institut en une maison du bien-être / Spa
- 5 – Tapissier d'ameublement
- 6 – Sophrologue et Doula
- 7 – Herboristerie - Café
- 8 – Formateur en compétences psychosocial

Le jury final a attribué le lot de la ville au projet de Friperie / Atelier-Boutique.

- Fête de la musique : Elle se déroulera le 21 juin prochain

- Terra aventura : Cette animation sera opérationnelle dès le 21 juillet 2025

- Commission Travaux – Urbanisme – Environnement :

Domofrance a annoncé l'abandon de son projet initial de réhabilitation de l'immeuble situé avenue de la Gare. Cette décision est motivée par une perte trop importante de surface habitable liée à la réhabilitation. Une version 2 du projet a été présentée, basée sur une démolition-reconstruction. Cette nouvelle proposition permet de maximiser la surface habitable disponible et d'améliorer la gestion et la maîtrise du stationnement. Le nouveau projet prévoit la construction de 17 logements ainsi que 1 commerce.

Depuis son inscription aux Monuments Historiques le 3 juillet 2024, le trinquet bénéficie d'un périmètre de protection de 500 mètres. La CAPB (Communauté d'Agglomération Pays Basque) a présenté un projet de réduction du périmètre des abords, validé par l'Architecte des Bâtiments de France. Nous sommes actuellement dans l'attente de la validation d'une version 3, proposant un périmètre encore plus restreint.

Le 3 juin, lors d'une réunion à Bideak, la Sous-Préfecture a rappelé l'importance de la mise à jour régulière des plans communaux de sauvegarde, qui doit être effectuée au moins tous les 5 ans. À l'issue du cycle de réunions de mairies prévu fin juin, une trame simplifiée sera transmise aux communes, afin de faciliter cette mise à jour.

L'association SOS Villages d'Enfants propose un temps d'échange en visioconférence le lundi 7 juillet à 12h. Un lien de connexion sera transmis à l'ensemble des conseillers municipaux.

Liste des autorisations d'urbanisme :

Dossier	Décision	Délivrée	Demandeur	Terrain	Parcelle	Travaux
CUA 64 493 24B0073		04/04/2025	Notaires SAS GOMEZ-COCHELIN-SAUTIER	Chemin de Lahiria	B 0092, B 0097, B 0103, B 0107, B 0108, B 0109, B 0112, B 0113, B 0629, B 0772, B 0774, B 0777, B 1233, B 1236, ZA 0058	Informatif
CUA 64 493 2500012		01/04/2025	Notaire DA SILVA MACHADO / JUNQUA-LAMARQUE	90 rue de Pertikenea	B 0460	Informatif
CUA 64 493 2500013		01/04/2025	SARL JONATHAN DA SILVA MACHADO & MICHEL JUNQUA-LAMARQUE	Gibraltar	B 0766	Informatif
CUA 64 493 2500014		01/04/2025	SARL JONATHAN DA SILVA MACHADO & MICHEL JUNQUA-LAMARQUE	36 rue du Palais de Justice	C 0731, C 0733	Informatif
CUA 64 493 2500015		08/04/2025	SARL JONATHAN DA SILVA MACHADO & MICHEL JUNQUA-LAMARQUE	330 route de Gueraçague	A 0050, A 0444	Informatif
CUA 64 493 2500016		14/04/2025	SARL JONATHAN DA SILVA MACHADO & MICHEL JUNQUA-LAMARQUE	9 rue Cousinia	C 0751	Informatif
CUA 64 493 2500017		14/04/2025	Notaires associés BHN	Boulevard Sainte Madeleine	C 0560, C 1405, C 1448	Informatif
CUA 64 493 2500019		29/04/2025	Maitre ROBIN Nicolas	33 Rue du Jeu de Paume	C 0296	Informatif
CUA 64 493 2500018		14/04/2025	ETUDE DARMENDRAIL ETUDE DARMENDRAIL	125 avenue de Navarre	C 0418	Informatif
DP 64 493 2500005	avis favorable	15/04/2025	GNS ENERGIE GNS ENERGIE	6 Rue Gambetta -	C 0652, C 0653	Installation de 12 panneaux photovoltaïques
DP 64 493 2500009	avis favorable	01/04/2025	Salambéhère Hélène	9 rue Capilla	C 0693, C 0699	Installation de 4 KWC de panneaux photovoltaïques
DP 64 493 2500014	avis favorable	11/04/2025	SALLATO JEAN	175 rue lagarrague	A 0470	Installation de 4 KWC de panneaux photovoltaïques
DP 64 493 2500018	avis favorable	28/04/2025	ELANCE TECHNOLOGIES PROPRES ELANCE TECHNOLOGIES PROPRES	79 Impasse du Frère Gabriel	B 1272	L'installation de 10 panneaux photovoltaïques
DP 64 493 2500019	avis favorable	28/04/2025	CLEDON MARIE	175 rue de lagarrague	A 0470	Installation de 3 KWC de panneaux photovoltaïques
PC 64 493 24B0020	avis favorable	04/04/2025	PEDAVIA	700 Avenue Théodore d'Arthez	C 0975, C 1021, C 1047, C 1051, C 1052, C 1053, C 1054, C 1055, C 1056, C 1058, C 1144, C 1145, C 1146, C 1147, C 1188, C 1397, C 1398, C 1399, C 1400	Le projet consiste en la construction d'un espace de vente en liaison avec l'unité existante.

- Commission des Finances :

I. Situation intermédiaire de la commune au 31/05/2025 :

1.1 Section de Fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement courantes encaissées sont de 744K soit 35% du budget.

Les dépenses de fonctionnement sont de 664K€ soit 29% du budget.

L'excédent de fonctionnement s'élève par conséquent à 81K€.

1.2 Section d'investissement :

Les décaissements s'élèvent à 250K€ constitués à hauteur de 87K€ par le remboursement des prêts bancaires et une avance de trésorerie de 121K€ à BIDEAK.

Les encaissements afférant à la section investissement s'élèvent à 77K€.

1.3 Equilibres financiers :

Sachant que la trésorerie de la commune était de 890K€ au 01/01/2025, compte tenu de l'excédent dégagé de 81K€ au 31/05/2025, des flux de trésorerie relatifs à la section d'investissement et de la ressource en Fonds de Roulement de 97K€, il ressort que la trésorerie de la commune au 31/05/2025 s'élève à 895K€.

II. Situation intermédiaire de BIDEAK au 31/05/2025 :

Les produits de fonctionnement s'élèvent à 38K€ constituées des seuls salaires pris en charge par la commune à hauteur de 33K€.

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 39K€ en ce compris 33K€ de frais de personnel payés par la commune.

Les dépenses de la section investissement s'élèvent à 101K€ et les ressources sont de 121K€ exclusivement constituées de l'avance de trésorerie de la commune.

Le prêt bancaire ne sera effectué que lors de la réalisation des investissements prévus.

Compte tenu des entrées et sorties de trésorerie et de la ressource en fonds de roulement de 2K€ il ressort que la trésorerie qui s'élevait à 14K€ au 01/01/2025 est de 35K€ au 31/05/2025.

7. Questions diverses :

- Place du Foirail : la circulation sera fermée durant l'été du vendredi à partir de 17 h au lundi, 8 h.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 19062025-1 à 19062025-6.

<u>Signature du Maire :</u>	<u>Signature du secrétaire de séance :</u>